

Décision de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence favorable à FDJ dans le cadre du litige l'opposant à Soficoma

Boulogne, le 17 novembre 2022 (17h45) – Dans le cadre du litige pendant devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence entre FDJ et Soficoma portant sur la détention de 3 % du capital de la société, la Cour d'appel d'Aix en Provence a, par un arrêt en date du 17 novembre 2022, confirmé les termes de la décision du Tribunal de commerce de Marseille du 23 mai 2019 qui avait constaté que Soficoma était tenue de céder ses 5 730 000 actions à la société pour un prix de 15 647 940 euros, constaté que Soficoma avait perdu sa qualité d'actionnaire depuis le 18 mai 2017 et décidé que FDJ était autorisée à retranscrire dans ses registres le transfert par Soficoma à la société de ces 5 730 000 actions.

FDJ étudie les conséquences de cette décision très positive.

Comme toute décision de la Cour d'appel, elle est susceptible de recours devant la Cour de cassation.

A propos du groupe FDJ

Loterie nationale et leader français des jeux d'argent, 2^{ème} loterie en Europe et 4^{ème} au monde, FDJ propose en point de vente et en ligne une offre grand public, ludique, responsable et sécurisée de jeux de loterie (tirage et jeux instantanés) et de paris sportifs (ParionsSport). Les performances de FDJ sont portées par un portefeuille de marques iconiques et nouvelles, le 1^{er} réseau de vente de proximité en France, un marché en croissance, des investissements récurrents et une stratégie d'innovation pour renforcer l'attractivité de son offre et de sa distribution, avec une expérience de jeu enrichie.

Le groupe FDJ est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment A - FDJ.PA) et fait notamment partie des indices SBF 120, Euronext 100, Euronext Vigeo 20, EN EZ ESG L 80, STOXX Europe 600, MSCI Europe et FTSE Euro.

Pour plus d'informations, www.groupefdj.com



Contact presse

01 41 10 33 82 | servicedepresse@fdj.com

Contact relations investisseurs

01 41 04 19 74 | invest@fdj.com